



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

PARIS, LE 21 NOV. 2006

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

9. N° 568

Madame la Secrétaire Générale,

Par lettre du 13 septembre 2006, vous avez appelé mon attention sur la nature des emplois d'agents des services techniques offerts, dans le cadre du recrutement par voie de PACTE, dans les départements de la Seine-Saint-Denis et des Yvelines. Vous estimez notamment que les fonctions proposées dans ces départements correspondent à des tâches habituellement confiées à des agents de recouvrement du Trésor. En conséquence, vous demandez l'affectation d'agents appartenant à ce corps sur les postes proposés. Vous sollicitez enfin l'examen de la procédure de recrutement par voie de PACTE en commission administrative paritaire des agents des services techniques.

En ce qui concerne les postes offerts en Seine-Saint-Denis, il a été décidé d'utiliser ces emplois au service direct des usagers de zones particulièrement difficiles du département pour faciliter leurs démarches. Des tâches d'orientation et de renseignement, au guichet et au téléphone, seront donc confiées aux candidats sélectionnés. Elles pourront être complétées par des tâches de soutien (recherche d'adresses, par exemple). La formulation "opération sur impôt", initialement indiquée dans l'avis de recrutement, n'a pas été reprise dans l'offre d'emploi transmise à l'Agence nationale pour l'emploi afin d'écartier toute ambiguïté sur les fonctions réellement exercées.

Quant à l'emploi d'agent des services techniques proposé à la recette des finances de Poissy, dans le département des Yvelines, le candidat retenu pour ce poste se verra attribuer des fonctions identiques à celles qui sont habituellement confiées aux agents de ce corps. Il s'agit donc essentiellement de gestion du courrier, de classement, d'opérations de transport et de manutention ainsi que de travaux d'entretien. La mission d'accueil que l'intéressé pourra également être appelé à exercer ne porte que sur l'accueil téléphonique et seulement de manière ponctuelle.

Madame Magali MUSSEAU
Secrétaire Générale
Syndicat National du Trésor - CGT
263, rue de Paris, Case 451
93154 MONTREUIL CEDEX

Les fonctions ainsi proposées dans le cadre du recrutement par voie de PACTE, tant dans les Yvelines qu'en Seine-Saint-Denis, ne sont donc pas de nature à remettre en cause les attributions propres au corps des agents des services techniques et à celui des agents de recouvrement. En conséquence, il ne peut être envisagé d'affecter des agents de recouvrement du Trésor sur les postes offerts dans ces départements.

Je précise que la procédure mise en œuvre dans les services du Trésor résulte de l'application de l'ensemble des dispositions réglementaires relatives aux opérations de recrutement au titre du PACTE et ne relève donc pas de la compétence d'une commission administrative paritaire.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Lamiot', with a large, stylized initial 'A' on the right side.

Dominique LAMIOT